



TRECENTO
ASSET MANAGEMENT

Article 29 : Loi Energie - Climat

Informations à jour au 14/06/2024

Article 29 : Loi Energie - Climat

Sommaire

- 1. Démarche générale de Trecento AM dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG)**
 - 1.1. Résumé de la démarche de Trecento AM
 - 1.2. Contenu, fréquence et moyens mis en oeuvre pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement de Trecento AM
 - 1.2.1. *Communication sur la gestion ISR et les objectifs ESG des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR*
 - 1.2.2. *Communication des indicateurs d'impact ESG et Climat*
 - 1.3. Adhésion de Trecento AM et de ses fonds à des chartes, initiatives, codes et labels sur la prise en compte des critères ESG
- 2. Liste des fonds OPC catégorisés « Article 8 » au sens de SFDR**
- 3. Loi Rixain : l'objectif d'équilibre femmes/hommes dans les SGP**

Article 29 : Loi Energie - Climat

1. Démarche générale de Trecento AM dans la prise en compte des critères ESG

1.1. Résumé de la démarche de Trecento AM

La démarche d'investisseur responsable de Trecento AM s'articule principalement autour de 4 politiques :

- Politique d'exclusion sectorielle et normative
- Politique d'intégration ESG et sélection des investissements
- Politique d'exercice des droits de vote
- Politique d'engagement actionnarial

Cette démarche répond au Code de Transparence ISR, conçu et approuvé par le FIR, l'AFG et Eurosif, et a pour objectif d'apporter à l'ensemble des investisseurs des informations transparentes sur notre gestion ISR et l'application des critères d'intégration ESG.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de la documentation relative à notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

1.2. Contenu, fréquence et moyens mis en oeuvre pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement de Trecento AM

1.2.1. **Communication sur la gestion ISR et les objectifs ESG des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR**

Afin de communiquer des informations et des documents aux investisseurs sur la gestion des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, Trecento AM utilise différents supports médias :

- Présentations physiques et rencontres avec des investisseurs ;
- Site internet (www.trecento-am.com) au travers notamment de sa page « L'ISR chez Trecento AM » ;
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Youtube, Medium) ;
- Newsletters périodiques ;
- Interviews dans des émissions TV (BFM Business, L'Heure des Comptes, Smart Bourse, Les Echos, L'Agefi, Le Revenu, Profession CGP, Pharmaceutiques, Funds).

Trecento AM met également à disposition de ses investisseurs des documents spécifiques à la société de gestion :

- Rapport Article 29, mis à jour une fois par an ;

Article 29 : Loi Energie - Climat

1. Démarche générale de Trecento AM dans la prise en compte des critères ESG

- Rapport de Transparence et d'Évaluation en matière d'Investissement Socialement Responsable (rapport PRI des Nations Unies), mis à jour une fois par an ;
- Politique d'exercice des droits de vote, mise à jour et publiée une fois par an, ou lorsque le rapport annuel est publié (celui-ci est également mis à jour et publié une fois par an) ;
- Politique d'engagement actionnarial, mise à jour lorsque la politique est modifiée. Le rapport d'engagement actionnarial est mis à jour et publié une fois par an.

Ainsi que des documents relatifs aux fonds :

- Documents réglementaires (DIC PRIIPS et Prospectus), mis à jour régulièrement (au minimum une fois par an) ;
- Détails et Méthodologie d'intégration ESG dans les portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, mis à jour en fonction de l'évolution de celle-ci ;
- Reporting de performance ESG et Climat pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, mis à jour une fois par an.

1.2.2. Communication des indicateurs d'impact ESG et Climat

Les critères et indicateurs ESG font l'objet d'un suivi régulier pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (en comparaison avec leur univers d'investissement respectif).

→ Périodicité : notre objectif est de mesurer et calculer au minimum une fois par an ces indicateurs d'impact environnementaux, sociaux, de gouvernance et de climat. Ceux-ci sont forcément mesurés à chaque fin d'exercice et font l'objet d'un bilan commenté dans le rapport de gestion annuel de chacun des fonds.

→ Support(s) de communication : les indicateurs d'impact ESG et Climat sont communiqués de manière annuelle dans le Reporting de performance ESG et Climat des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

1.3. Adhésion de Trecento AM et de ses fonds à des chartes, initiatives, codes et labels sur la prise en compte des critères ESG

Dès 2015, Trecento AM a décidé de formaliser sa démarche d'investisseur responsable de long terme en devenant signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), cela impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans son processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, qui invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Article 29 : Loi Energie - Climat

1. Démarche générale de Trecento AM sur la prise en compte des critères ESG

En 2019, Trecento AM a renforcé sa démarche d'intégration ESG en labellisant ses deux fonds OPCVM actions internationales. Désormais, les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR proposent des produits d'épargne socialement responsables à ses investisseurs.

Trecento AM répond par le présent document au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par le FIR, l'AFG et Eurosif, toujours dans l'objectif d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR.

2. Liste des fonds OPC catégorisés « Article 8 » au sens de SFDR

Dénomination du fonds	Forme juridique	Classe d'actifs principale	Stratégie ESG	Encours au 31/12/2023
Trecento Santé ISR	OPCVM	Actions internationales	<ul style="list-style-type: none">• Best in class• Exclusion normative et sectorielle• Intégration ESG• Engagement actionnarial	11 826 994,65 €
Trecento Robotique ISR	OPCVM	Actions internationales	<ul style="list-style-type: none">• Best in class• Exclusion normative et sectorielle• Intégration ESG• Engagement actionnarial	4 118 029,26 €
FCPE Trecento Monétaire	FCPE	Titres de créances négociables, instruments du marché monétaire et obligations d'émetteurs privés ou publics des Etats membres de la zone Euro ou de l'OCDE	<ul style="list-style-type: none">• Exclusion normative et sectorielle• Intégration ESG par le biais de différentes exigences	1 773 663,66 €
FCPE Trecento Obligataire Solidaire	FCPE	Obligations et autres titres de créances	<ul style="list-style-type: none">• Best in universe• Exclusion sectorielle et des paradis fiscaux• Engagement actionnarial• Impact Investing	573,85 €

Article 29 : Loi Energie - Climat

2. Liste des fonds OPC catégorisés « Article 8 » au sens de SFDR

Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

- Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR sont investis à 100% dans des critères ESG. Au 29/12/2023, le montant des actifs pour ces deux fonds était de 15,95 M€, ce qui équivaut à 6,46% du montant total des encours sous gestion.

FCPE Trecento Obligataire Solidaire et FCPE Trecento Monétaire :

- FCPE Trecento Obligataire Solidaire est un fonds nourricier du fonds FCP Confiance Solidaire Part C géré par la société de gestion Ecofi Investissements. Au 29/12/2023, le fonds maître était investi à 93,0% (dont 100% dans des critères ESG). A cette même date, le fonds nourricier était investi à 95,81% dans le fonds maître, ce qui représentait un total de 511,32€ d'encours ISR, soit 0,0002% du montant total des encours sous gestion.
- FCPE Monétaire est un fonds nourricier du fonds FCP Ofi Invest ESG Monétaire Court Terme Part I géré par la société de gestion Ofi Invest Asset Management. Au 29/12/2023, le fonds maître était investi à 91,66% (dont 92,36% dans des critères ESG), ce qui fait que 84,02% de l'actif net du fonds contribuait à la promotion des caractéristiques ESG. A cette même date, le fonds nourricier était investi à 92,33% dans le fonds maître, ce qui représentait un total de 1,38 M€ d'encours ISR, soit 0,56% du montant total des encours sous gestion.

Au 29 décembre 2023, le total des encours ISR de Trecento AM s'élevaient à 17,32 M€ pour un encours total de 245,33 M€, ce qui représente 7,06% des encours gérés par la société de gestion.

3. Loi Rixain : l'objectif d'équilibre femmes/hommes dans les SGP

Trecento AM, en réponse à la loi 2021-1774 du 24 décembre 2021 (Loi Rixain) qui vise un objectif de parité femmes/hommes dans les sociétés de gestion de portefeuille, emploie dans son pôle de gestion 33% de femmes au 29/12/2023. Parmi les « équipes, organes et responsables chargé de prendre des décisions d'investissement » sont comptabilisées toutes les personnes permanentes de l'équipe de gestion, à savoir celles qui participent au processus de décision d'investissement.

Trecento AM veillera à intégrer cet objectif de parité dans ses critères de recrutement afin d'avoir une représentation équilibrée.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix - 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com